



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : /  
Abstention : /

**Objet :**  
**Autorisation  
d'engager,  
liquider, mandater  
des dépenses  
d'investissement  
dans l'attente de  
l'adoption du  
Budget Primitif  
2018**

### DELIBERATION N° 10

L'an deux mil sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 décembre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, M.LORDON, N.DAUGA, J.DARRIGADE, G.ELGART, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C.LOUSTALET, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée sans procuration : MA THEBAUD

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses diverses tant en acquisition de matériel que des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du Budget Primitif.

La masse des crédits de la section d'investissement de 2017 pour engager le ¼ est de 3 136 428 € (soit 4 109 744 € de crédits totaux - 973 316 € de dette chapitre 16) ce qui autorise un volume de 784 107 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 316 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 34 : VOIES ET RESEAUX DIVERS 170 000 €

- Travaux de Voirie (rues Jean-Baptiste Castaings, Jean Moulin, Petit Nanot, Lotissement Laclau...) : 170 000 €

Opération 91 : ACQUISITION DE BIENS 70 000 €

- Informatique Mairie (infocom, secrétariat ST, imprimante/scanner ST...) : 6 400 €
- Barnum (Fêtes et Cérémonies) : 830 €
- Réfrigérateur (Bar Foyer de l'Apollo) : 500 €
- Lave-vaisselle (Mairie) : 500 €
- Chariot élévateur (services techniques) : 25 000 €
- Véhicule d'occasion camion plateau (service espaces verts) : 25 000 €
- Matériel services techniques : 10 000 €
- Mobilier (Bureau secrétariat services techniques...) : 1 770 €

Opération 107 : ECOLES 16 000 €

- Informatique écoles (points d'accès CPL JB Lanusse, Classe ULIS) : 15 100 €
- Chaises école Joliot Curie : 432 €
- Matériel écoles : 468 €

Opération 113 : BATIMENTS 60 000 €

- Etude construction maison des associations (sondage sol et Pollution) : 30 000 €
- Travaux Apollo (raccordement réseaux eaux usées) : 30 000 €

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

. **Autorise** Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus.

. **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 12 décembre 2017



Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2017